

Procès Verbal du Bureau Communautaire

Mercredi 9 septembre 2026

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE

ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE

ACTION SOCIALE & MOBILITÉ

TOURISME

PETITES VILLES DE DEMAIN

HABITAT

SANTÉ

PÔLE

MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL

ATELIER ET

CHANTIER INSERTION

SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT

DÉCHETS MÉNAGERS

VOIRIE

BÂTIMENT

GEMAPI

URBANISME

TRAVAUX

L'an deux mille vingt-six, le Mercredi 9 septembre à midi trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Jocelyne GUÉRIN.

Présents :

Jocelyne GUERIN, Marie-Claire RANVIER, Florence CIBICK, Eric VANNIER (en visio), Yves PERRAUDIN, Nicolas DECOURCHELLE (en visio à partir de 13h05), Patrick LORGÉ, Didier BOURLON, Gilles TEULADE, Manuel HOUSSAIS, Alice COURANJOU, David BONGARD, Jean-Christophe SAVE, Pierre TISSIER-MARLOT

Absents excusés :

Procurations : /

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Didier BOURLON

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 14
- Présents : 14
- Procurations : 0
- Qui ont pris part aux délibérations : 14

Ordre du jour :

- Avis sur la demande de subvention du CAEV
- Voirie : avancement des études des ouvrages d'art
- Commande publique : marchés subséquents pour la maîtrise d'œuvre d'ouvrages d'art, avenant au marché de travaux de la maison de santé de Moulins-Engilbert
- Déchets ménagers : travaux pour la déchetterie de Luzy
- Santé : aménagement de la maison de santé de Luzy, medicobus
- Finances : taxe GEMAPI
- Ressources humaines : chef de projet PVD
- Ordre du jour du conseil communautaire du 17 septembre
- Questions diverses : date d'inauguration pour l'autopartage, groupes de travail pacte de gouvernance et pacte financier et fiscal

Liste des délibérations du Bureau Communautaire du 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Didier BOURLON

Numéro	Pôle/Service	Compétence	Objet de la délibération
2026_BU_076	Commande publique	Voirie	Marchés subséquents pour la maîtrise d'oeuvre d'ouvrages d'art
2026_BU_077	Commande Publique	Santé	Avenant au marché de menuiserie (lot 4) à la Maison de santé de Moulins Engilbert

Subvention

Courrier du Club Athlétique des Eaux Vives à Cercy La Tour

Madame la Présidente explique que le Club Athlétique des Eaux Vives a sollicité par courrier la CCBLM pour une subvention le 24/06. Le bureau du 25/06/2026 avait émis un avis défavorable à cette demande, considérant que la CCBLM n'a pas de compétence en matière sportive.

Le CAEV a transmis un autre courrier en PJ le 13/08/2026 pour faire part des difficultés financières du club dues notamment à la gestion de la ligue de Bourgogne Franche Comté concernant la participation de 6 athlètes aux championnats de France (les seuls représentants nivernais).

Le club demande à la CCBLM, à la mairie de Cercy La Tour et au département de la Nièvre, à la ligue de Bourgogne Franche Comté de se positionner.

Considérant que la Communauté de communes n'a pas de compétences dans le domaine du sport, le bureau communautaire se prononce défavorablement à cette demande.

Réparation d'ouvrages d'art, études complémentaires, DLE & phase PRO.

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, présente l'avancement des études relatives aux ouvrages d'art.

Lexique :

AVP = Avant-projet

PRO = Projet

DLE = Dossier Loi sur l'eau

MS = Marché subséquent : chaque ouvrage fait l'objet d'un marché indépendant mais cadré globalement pour l'ensemble des ouvrages (chaque numéro correspond à un ouvrage)

MC : Mission complémentaire (chaque numéro correspond à une mission complémentaire particulière)

Etat d'avancement des études complémentaires pour la phase PRO :

Ci-dessous un état d'avancement des différentes étapes d'études complémentaires (suite aux AVP) afin d'alimenter la phase PRO pour l'ensemble des Ouvrages d'Art :

Pont de Bellevaux Brinay / Limanton (MS1) :

Les élus ont retenu la solution n°1 de l'AVP indice B. Montant de l'AVP : 275 563.20 €HT.

Des études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO :

- Etude géotechnique : **OK**
- Levé topographique : **OK**
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP : **OK**
- DLE : **en cours**, la version 0 a été transmise à la DDT, qui a refusé la solution proposée. Une nouvelle solution a été étudiée, le DLE modifié (version 1) devrait être adressé sous peu.

Pont de la Cousée Cercy la Tour/St Gratien Savigny/Thaix (MS2) :

Les élus ont retenu la solution n°1 de l'AVP indice B, montant de l'AVP : 150 561.40€ €HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO :

- Etude géotechnique : **marché infructueux, tentative de résolution en cours**
- Levé topographique : **rapport en attente**
- Etudes subaquatique : **rapport en attente**
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP : **OK**
- DLE : **en cours**. La version 0 devrait être transmise à la DDT rapidement.

Pont du Prabis à Villapourçon (MS3) :

Les élus ont retenu la solution n°2 de l'indice C, montant de l'AVP : 106 958.50 €HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO :

- Levé topographique : **OK**
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP : **OK**
- DLE : **en cours**. La version 0 a été transmise à la DDT, qui a émis ses remarques. La version du DLE modifié (version 1) devrait nous parvenir sous peu (hors dossier Natura2000). Un mail de réponse à la DDT a été envoyé également.

Pont du Barrage à Biches (MS4) :

Les élus ont retenu la (seule) solution de réparation de l'AVP indice B, montant de l'AVP 205 494.00 €HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO :

- Levé topographique : **OK**
- Etude géotechnique (*non évoquée dans l'AVP*) : **marché infructueux, tentative de résolution en cours**
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP : **OK**
- DLE : **en cours**. La version 0 sera transmise à la DDT rapidement (hors NATURA2000).

Pont de la route de Brinay à Alluy (MS6) :

Les élus ont retenu la (seule) solution de démolition / reconstruction de l'AVP indice A, montant de l'AVP : 670 045.42 €HT.

Les études complémentaires (MC1) ont été lancées afin de permettre la phase PRO :

- Etude géotechnique : **OK**
- Levé topographique : **OK**
- Diagnostic Amiante – Plomb – HAP : **OK**
- DLE : **en cours**. La version 0 a été transmise à la DDT, qui a émis ses remarques, la version du DLE modifié (version 1) sera adressé sous peu. Un mail de réponse à la DDT a été envoyé aussi.

La délibération du conseil communautaire autorisant la Présidente à signer les dossiers demande de subvention et de DLE a été prise le 09 juillet 2026 pour l'ensemble des ouvrages.

Commande publique

Marchés subséquents pour la maîtrise d'oeuvre d'ouvrages d'art

2026_BU_076

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, dans le cadre du groupement de commande « ouvrages d'art » dont la Communauté de Communes assure la coordination, plusieurs marchés subséquents ont fait l'objet d'études complémentaires, préalablement à l'engagement des opérations de chiffrage d'avant-projet définitif, débouchant ensuite sur la phase travaux.

Il s'agit des ouvrages suivants, qui ont fait l'objet d'attribution de marchés :

- *Pont route de la Cousée sur l'Aron (communes de Thaix, Cercy-la-Tour et Saint-Gratien-Savigny)
- *Pont de Bellevaux-sur-le-veynon (communes de Brinay et Limanton)
- *Pont du Prabris sur la Dragne (commune de Villapourçon)
- *Pont de Brinay sur l'Aron (commune d'Alluy)
- *Pont 2 du Barrage sur L'Aron (commune de Biches)

Il resterait à pourvoir les lots suivants, à ce jour infructueux :

- Pont route de la Cousée sur l'Aron (communes de Thaix, Cercy-la-Tour et Saint-Gratien-Savigny) : lot 3 (sondages géotechniques)
- Pont 2 du Barrage sur L'Aron (commune de Biches) : lot 3 (sondages géotechniques)

Par ailleurs, l'avant-projet détaillé de l'ouvrage suivant : MS 14 Pont de la Brosse sur le Guignon à Moulins Engilbert, a été transmis.

Hormis ces infructuosités, les études sont bien avancées sur ces ouvrages.

Par ailleurs, dans le cadre du marché global de maîtrise d'œuvre, attribué au cabinet INGEROP, une proposition a été effectuée pour deux marchés subséquents par le cabinet INGEROP concernant les ouvrages suivants, taux d'honoraires et rémunération en application du marché global de maîtrise d'œuvre signé pour l'ensemble de la mission :

- **MS 21 Pont 2 de Champmartin sur le Guignon** (commune de Sermages), réparation : 12 % du montant HT des travaux sur la tranche ferme (études), et tranche optionnelle (TO) 1 (suivi des travaux), soit une rémunération provisoire de 10 956.00 € HT (base de travaux : 91 300.00 €), et les missions suivantes : prestations annexes TO2 (2 950.00 € HT), Dossiers complémentaires TO3 (3 975.00 € HT), Assistance à la constitution des dossiers de financement TO4 (1 425.00 € HT), Ordonnancement, pilotage et coordination TO5 (850.00 € HT), soit au total, compte tenu potentiellement de l'affermissement par ordres de services successifs de l'ensemble des tranches optionnelles un marché d'un montant de 20 156.00 € HT.

- **MS 22 Pont de Thareau** (commune de Saint-Hilaire-Fontaine), démolition reconstruction : 12 % du montant HT des travaux sur la tranche ferme (études), et tranche optionnelle (TO) 1 (suivi des travaux), soit une rémunération provisoire de 10 956.00 € HT (base de travaux : 104 918.00 €), et les missions suivantes : prestations annexes TO2 (2 950.00 € HT), Dossiers complémentaires TO3 (3 975.00 € HT), Assistance à la constitution des dossiers de financement TO4 (1 425.00 € HT), Ordonnancement, pilotage et coordination TO5 (850.00 € HT), soit au total, compte tenu potentiellement de l'affermissement par ordres de services successifs de l'ensemble des tranches optionnelles un marché d'un montant de 21 790.16 € HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer les marchés subséquents avec le cabinet INGEROP, maître d'œuvre, relatifs au MS 21 Pont 2 de Champmartin et au MS 22 Pont de Thareau.

Commande publique : Avenant au marché de menuiserie (lot 4) à la Maison de santé de Moulins Engilbert

2026_BU_077

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de la voirie, explique que, dans le cadre du marché de travaux de la maison de santé de Moulins Engilbert, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants, en menuiseries, les crédits nécessaires étant inscrit au budget :

Il s'agit de l'ancienne porte d'accès à la salle d'urgence, qui devait être fermée. Finalement, il est beaucoup utile de la conserver, mais pour cela il faut la remplacer par une porte phonique (atténuation du bruit). L'ancienne salle d'urgence devient bureau de la coordination, ce qui nécessite d'être soit ouverte, soit fermée et isolée phoniquement, ce qui permettra de garantir la discrétion. Il en résulte qu'il est nécessaire d'aménager également des placards pour ranger et regrouper les dossiers.

Le devis concerne donc les prestations suivantes : 3 placards, 1 porte, 1 habillage, le bouchage du reste de la porte. Le montant total du devis est de 5 910.22 € HT.

Le lot menuiserie s'établit ainsi :

	HT	TVA	TTC
Montant initial	51 177,09 €	10 235,42 €	61 412,51 €
Plus values AV 2	8 453,82 €	1 690,76 €	10 144,58 €
Nouveau montant après AV 2	59 630,91 €	11 926,18 €	71 557,09 €
Plus values AV 3	5 910,22 €	1 182,04 €	7 092,26 €
Nouveau montant marché	65 541,13 €	13 108,23 €	78 649,36 €

%	9,91%
---	-------

Compte tenu du % du devis supérieur à 5 % du montant du lot, il est nécessaire de délibérer en bureau communautaire afin d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de sa réunion du 8 septembre.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Déchets Ménagers

Point sur les suites de l'incendie ayant touché la déchetterie de Luzy

Suite à l'inspection de la DREAL du 23 juillet dernier, une réouverture partielle de la déchetterie de Luzy est prévue à compter du 14 septembre.

Suite à la destruction totale de la zone recevant les produits dangereux (toxiques, piles, piles de clôture, batteries, huile de vidange, huile végétale, ampoules et néons) la réouverture se fera sans accepter ces produits.

Une première phase de travaux est nécessaire avant l'ouverture.

- Vérification des installations électriques : vérification et mise en sécurité faite le 24 juillet
- Remise en fonction du compteur électrique : Remise en fonction faite par ENEDIS le 31 Juillet
- Vérification du fonctionnement du compacteur à carton : vérification câblage électrique faite le 24 juillet => installation conforme et en état de fonctionnement normal
- Vérification du système hydraulique du compacteur à carton : vérification faite le 27 août par le fabricant => système hydraulique nécessitant une vidange complète avant réutilisation. Devis en attente de réception.
- Nettoyage du site : rendu nécessaire par les demandes de la DREAL
 - o Il est prévu de faire intervenir rapidement l'entreprise Larteau avec un engin de chantier pour évacuer les déchets métalliques (dont local produits toxiques) et conditionner l'évacuation des produits toxiques.

- Il est également prévu de faire intervenir l'EBE de Luzy et le chantier d'insertion pour effectuer le nettoyage complet du site.
- Analyses de la qualité de l'eau : devis validé, en attente d'intervention et de résultats qui conditionneront le besoin de vidange ou non du bassin de rétention des eaux de ruissellement
- Communication : Ces opérations terminées une communication sera faite aux usagers afin d'expliquer les nouvelles modalités de fonctionnement de la déchetterie avant l'ouverture de celle-ci.
- Etude de faisabilité pour la reconstruction globale : les derniers devis sont arrivés récemment l'analyse en cours et sera présentée à la prochaine commission déchets ménagers.
- Vidéo surveillance : un premier devis est validé pour le remplacement des éléments hors d'usage. Un diagnostic est encore nécessaire pour évaluer le fonctionnement global du système.
- Clôture du site : des demandes de devis sont en cours
- Bungalow : le bungalow a subi des dégâts lors du sinistre et était déjà vétuste. Son remplacement est nécessaire. Dans l'attente de ce remplacement, une location est à l'étude.

Les factures relatives aux analyses de fumées, d'eau et aux opérations de sécurisation pour empêcher la reprise du feu ont été prises en charge par la CCBLM. Des questions sur le portage juridique sont soulevées. Un point sera fait avec le service juridique. Un rendez-vous avec l'expert est prévu le 7 octobre.

Considérant la réouverture partielle de la déchetterie de Luzy à compter du 14 septembre,

Il sera proposé au conseil communautaire de valider les modalités d'ouverture différentes pour la déchetterie de Luzy de celles prévues au règlement des déchetteries pour une durée indéterminée en attendant sa reconstruction totale.

Santé

Aménagement de la maison de santé de Luzy

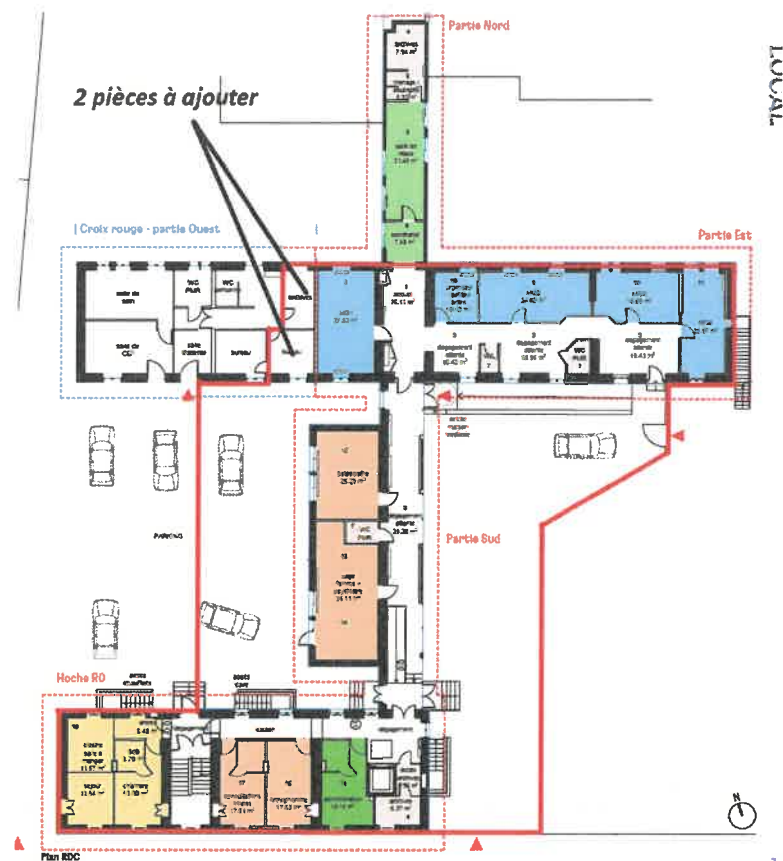
Mme Florence CIBICK, Vice-Présidente en charge de la santé, explique que la Maison de santé de Luzy a été retenue dans le cadre du dispositif « Docteur Junior ». Dans ce cadre, elle doit mettre à disposition un cabinet médical adapté à partir du 1^{er} novembre 2026.

Les travaux actuels accueilleront un pédicure-podologue, un nouveau logement et un bureau de coordination.

Des échanges ont eu lieu avec la MSP et la mairie de Luzy mais sans trouver de solution adaptée.

Un RDV téléphonique a eu lieu avec la croix rouge le 03/08/2026. En effet, la croix rouge pourrait diminuer sa surface car elle a moins d'activité.

Une visite au sein des locaux de la croix rouge de Luzy a eu lieu pour discuter de la faisabilité d'une réduction des espaces de la croix rouge. L'idée serait de créer un cabinet au sein des locaux actuels de la croix rouge en l'intégrant à la maison de santé. Des plans ont été transmis avec une proposition.



La croix rouge serait d'accord pour réduire ses espaces d'environ 15 m².

Des travaux sont nécessaires :

- Transformation d'une fenêtre extérieure en porte
- Modification des cloisons intérieures (suppression d'1 voire 2 portes, nouvelle ouverture à créer)
- Création d'un point d'eau
- Raccordement eau/chauffage et électricité du futur cabinet côté MSP

Dans les locaux MSP actuels :

- Réouverture de l'ancienne porte au niveau de l'accueil
- Mise en place d'une marquise entre la maison de santé actuelle et le futur bureau

Nous avons indiqué que ces travaux pourraient permettre une mise à disposition/location de ce bureau au début de l'année prochaine.

La CCBLM porterait les travaux à priori sans maîtrise d'œuvre. Ce point est en cours de vérification pour connaître les déclarations de travaux nécessaires. Des entreprises pourraient être sollicitées en direct.

Le coût du projet est estimé entre 10 et 20 000 €.

Le nouveau cabinet intégrerait définitivement la maison de santé et notamment la tranche 2 des travaux d'agrandissement.

Le nouveau local serait donc loué par la CCBLM au CSLD. Cela ferait l'objet d'un avenant au bail à construction.

En attendant la concrétisation du projet, une solution très temporaire a été trouvée par la MSP pour pallier au besoin à partir du 1^{er} novembre jusqu'à l'aménagement du bureau et sa mise à disposition/location.

La croix rouge serait d'accord sous réserve :

- de transmission de la liste des entreprises sélectionnées afin de pouvoir faire les travaux d'aménagement côté croix rouge en même temps.
- de la mise à disposition d'un espace connecté internet pendant le temps des travaux pour maintenir une continuité d'activité sur le SSIAD, ESA et HAD

Sur ce dernier point, une proposition a été faite pour mettre à disposition la salle de réunion de la CCBLM à Luzu le temps des travaux.

Le CSLD serait d'accord pour faire évoluer le bail à construction. Néanmoins, son directeur, M. CARRE indique par mail que « *Concrètement et loyalement, l'EPAHD est tenu de réviser à la baisse le loyer mensuel de la CROIX ROUGE (environ 1000€) et compenser cette perte de recette par un loyer à la COMCOM et ce, pour seulement 15m².*

L'EHPAD reste attentif à tout ce qui pourrait être arrangeant pour tous et son besoin relatif aujourd'hui serait de pouvoir redonner un coup de neuf en peinture aux locaux de la CROIX ROUGE. C'est-à-dire que nous pourrions vraisemblablement nous passer d'un loyer modeste, en intégrant ces 10m² au bail à construction sans contrepartie d'une rénovation des locaux de la CR par exemple. »

Le notaire pourrait nous faire une proposition de méthode. Un géomètre devra probablement être recruté pour revoir le bail à construction et cadastrer l'« ajout croix rouge ».

Enfin, ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2026.

Néanmoins, vu avec le pôle finances, nous pouvons envisager un financement en investissement, par le biais d'une décision modificative.

Le financement pourrait être assuré à hauteur de :

- 11 000 € sur les crédits Habitat PIG et France Rénov', correspondant à des dossiers 2026 prévus mais qui n'ont finalement pas été déposés ;
- 8 000 € sur les crédits Bâtiments, correspondant à des projets qui ne seront finalement pas réalisés.

Soit un financement total de 19 000 € TTC.

Le bureau communautaire se positionne favorablement sur le projet de travaux de la Croix Rouge sous réserve de :

- **Une proposition de méthode de la part du notaire pour trouver un arrangement avec le CSLD**
- **La validation de la DM**
- **La validation de la faisabilité technique des travaux et notamment des démarches en matière de déclaration de travaux**

Medico bus

Mme Florence CIBICK, Vice-Présidente en charge de la santé, explique l'association Medicobus 58 a lancé depuis le printemps un bus itinérant (voir présentation jointe) pour des consultations médicales ou des dépistages sur la partie de la CPTS (Communauté Professionnelles Territoriales de Santé) Nevers Sud Nivernais. Notre territoire est couvert par le CPTS Autunois Morvan.

Ils proposent de venir présenter l'association au conseil communautaire.

Le medicobus peut venir dans le cadre d'intervention avec les Centres sociaux dans le domaine de la prévention.

Il sera proposé à l'association Médicobus 58 de venir intervenir à un prochain conseil communautaire.

Finances

La Commission Finances se réunira le 9 septembre 2026. Elle examinera l'opportunité de mettre en place la taxe GEMAPI.

Considérant l'importance du sujet et de ses implications, un temps supplémentaire est requis pour travailler les éléments avant une proposition en conseil communautaire.

Ressources humaines

Recrutement du chef de projet Petites Villes de Demain

Un point de situation est fait suite à la commission d'embauche.

Ordre du jour du conseil communautaire du 17 septembre

- Photo des élus pour le magazine
- Finances : FPIC, décisions modificatives, régularisations REOM, condition d'attribution des subventions de la CCBLM
- Déchets ménagers : ouverture partielle de la déchetterie de Luzy
- Tourisme : subvention pour l'ultra-trail
- Ressources humaines : refonte des postes, ratio promu-promouvable
- Voirie : dossier loi sur l'eau pour Saint-Seine
- Economie : compte-rendu annuel 2025 de la concession de la ZAE de Cercy-la-Tour, attribution de subventions pour les manifestations à vocation agricole
- Urbanisme : approbation de la modification simplifiée de Luzy
- Commande publique : attribution du marché de travaux de la rue Champmartin
- Assainissement : RPQS 2025
- Transition : aide aux récupérateurs d'eau de pluie
- Questions diverses : transfert des pouvoirs de police spéciale

Questions diverses

Date d'inauguration pour l'autopartage : 1^{er} octobre à Chatillon-en-Bazois

Groupes de travail du pacte de gouvernance (réunion prévue le 24 septembre à 13h30) et du pacte financier et fiscal (réunion prévue le 5 octobre à 13h30)

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 14h35.

Le Secrétaire de séance,

Didier BOURLON.



La Présidente de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan

Jocelyne GUÉRIN.